Objet : Mise en place d'un vol annuel avec instructeur sur chaque type d'avion

Chers pilotes,

Afin de renforcer la sécurité, les compétences et le plaisir de voler au sein de notre aéroclub, il a été décidé de :

- limiter les autorisations de vol sur un type d'avion à une année glissante,
- mettre en place un vol annuel avec instructeur pour chaque type d'avion.

Ce vol *(au minimum 3 tours de pistes dont 1 remise de gaz, 1 touch et 1 atterrissage complet)* permettra :

- de renouveler la validité de votre autorisation de vol sur le type concerné pour une durée d'un an, (la date de validité sera renseignée dans Open Flyer),
- d'échanger avec un instructeur sur vos pratiques, vos besoins, vos expériences et les éventuelles difficultés rencontrées,
- de revoir certains points de pilotage, de procédures ou d'utilisation spécifique de l'appareil,
- de découvrir les éventuelles évolutions ou nouveautés propres au type d'avion ou aux procédures club (ex : utilisation GPS, Suivi des pleins carburant, etc..),
- et, plus globalement, de contribuer à améliorer l'aisance et la sécurité de nos vols.

Ce rendez-vous se veut avant tout **constructif et convivial** : il ne s'agit pas d'un contrôle, mais d'un moment privilégié d'échange et de progression.

Par défaut, la validité de toutes les autorisations actuelles seront limitées au 1er avril 2026.

Nous vous invitons donc à prendre contact avant cette date avec l'un des instructeurs du club afin de planifier un vol sur chacun des types d'avions que vous pratiquez (DA20, DR400 ou DA40).

Merci à toutes et à tous pour votre implication dans la vie du club et votre engagement en faveur d'une aviation plus sûre et écoresponsable.

Bien cordialement,